

**LISTE DES DEMANDES DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE
À ADRESSER AU CONCESSIONNAIRE ENEDIS
AU TITRE DU RAPPORT DE CONTROLE 2022 DE LA CONCESSION
POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ**

Le SIGERLy demande à ENEDIS d'apporter toutes réponses aux questionnements et aux constats défavorables faits dans la synthèse et entre autres :

• **Pour la partie « Patrimoine technique » :**

- Accélérer la résorption du réseau HTA souterrain isolé en câble papier imprégné (au rythme actuel prévue pour 2061), afin d'atteindre localement les objectifs nationaux (résorption de 5/6 des linéaires d'ici 2035), prioritairement dans les communes où les taux sont les plus importants et où les taux d'incident sont les plus élevés. Un rythme de renouvellement d'environ 29 km/an serait nécessaire pour atteindre cet objectif.
- Le SIGERLy souhaite par ailleurs que lui soit transmise la liste des tronçons CPI HTA ou départs classés comme « à risque ». En effet, l'âge moyen des CPI atteint 52 ans et nécessite une vigilance et une transparence renforcée.
- Accroître les investissements sur le réseau HTA aérien nu, en particulier sur les tronçons les plus impactés par des incidents et/ou les plus à risque. Le réseau HTA aérien nu a atteint en moyenne 42 ans, soit sa durée d'amortissement. Les récents événements climatiques ont prouvé la vulnérabilité de certaines sections du réseau HTA aérien ;
- Poursuivre les travaux de renouvellement BT, en particulier sur les sections les plus vulnérables (aérien nu, prioritairement de faible section, réseaux souterrains d'anciennes générations (CPI et NP)). Au rythme actuel, le réseau BT aérien nu ne serait pas résorbé avant 2055, alors même que les linéaires sont déjà âgés en moyenne de 59 ans ;
- Accélérer la constitution d'un inventaire des tableaux HTA et BT des postes de transformation de la concession et poursuivre le remplacement des cellules HTA
- Transmettre davantage de détail sur les actes et charges de maintenance par type d'ouvrage
- Les linéaires totaux des CPI HTA et des FS HTA aérien ne sont toujours pas retranscrits dans le CRAC. S'agissant d'ouvrages ciblés prioritairement dans certains programmes, il reste indispensable que le CRAC en fasse état.

• **Pour la partie « Qualité » :**

- Accroître les investissements nécessaires afin de contenir l'impact de la thermosensibilité du réseau HTA sur la continuité d'alimentation, et de manière plus générale réduire la vulnérabilité du réseau aux événements climatiques extrêmes ;
- Le SIGERLy veillera à la bonne réalisation des affaires programmées par le concessionnaire, permettant de résorber les principaux CMA ;

- Transmettre le critère B « évité » grâce aux travaux sous-tension et aux groupes électrogènes mis en places lors des chantiers ;
 - Préciser le nombre de clients subissant des excursions de tension dans l'année et préciser leur rattachement au poste HTA/BT ou le code GDO du départ BT ;
 - Transmettre les données de tension HTA et BT par départ à injection max et consommation minimum.
- **Pour la partie « Investissements et travaux » :**
 - Les investissements délibérés du concessionnaire portant sur la performance du réseau doivent progresser significativement pour accélérer le rythme de renouvellement des ouvrages les plus vulnérables ;
- **Pour la partie « Usagers » :**
 - Transmettre la puissance de production associée à chaque départ BT ;
 - Transmettre, sur demande, les appels de puissance sur le réseau de distribution (maille poste source et départ HTA) sous forme de courbes de charge.
 - Maîtriser la hausse des réclamations liées à la relève des compteurs et plus précisément à la contestation des données de consommation.
 - Concernant les devis communiqués aux demandeurs dans les conventions de raccordement, une amélioration de la transparence d'Enedis reste nécessaire, notamment concernant les quantités d'ouvrages à construire et le détail des coûts correspondants. Par ailleurs, lorsque le coût des travaux effectifs est inférieur au devis, le SIGERLy demande à Enedis de réaliser un avenant à la convention de raccordement afin que les demandeurs soient in fine facturés au juste prix.
- **Pour la partie « Données comptables et résultat d'exploitation » :**
 - Poursuivre la démarche de localisation des ouvrages en cours via le projet ADELE ;
 - Affecter les participations de tiers au raccordement au « financement de tiers » et donc au droit du concédant. Cette pratique, si elle est cohérente avec la construction tarifaire du TURPE et n'engendre pas de double rémunération, alourdit le poids des financements du concessionnaire (le tarif couvrant leur amortissement et une rémunération assortie) et créant une créance vis-à-vis du concédant ;
 - Transmettre les comptes de résultat à la maille de la concession afin de contrôler pleinement la qualité du service public de la distribution d'électricité ;
 - Affecter à la concession le montant des provisions pour renouvellement reprises et remontées en résultats par Enedis ;
 - Transmettre les données relatives aux immobilisations des postes sources ;
 - Transmettre les grilles de probabilités de retraits des ouvrages par âge pour permettre au SIGERLy de suivre et contrôler le calcul des provisions pour renouvellement.